

Vincent Lambert : un meurtre officiel

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 12 juillet 2019

Vincent Lambert est mort. Il s'est éteint le jeudi 11 juillet, à 8h24. Si certains l'ont dit victime d'un acharnement thérapeutique, il serait plus exact de parler d'acharnement médiatique. On a voulu sa mort, pour faire un exemple, « faire évoluer les mentalités », « faire bouger les lignes », et autres formules consacrées dont se sert régulièrement la culture de mort pour nous imposer sa marche inexorable vers l'anéantissement de tout respect de la vie et de la dignité humaine.

Il faut insister sur cette terrible réalité : **il y a eu un projet conscient et constant, systématique, pour le mettre à mort.** Sa mort n'est pas le fruit d'un processus malheureux – un accident, une vie brisée, une impuissance de la médecine à sauver. En France aujourd'hui, il existe un peu plus de 1 500 cérébro-lésés dans une situation proche de celle de Vincent, mais c'est lui qui a été « choisi » pour servir l'agit-prop des partisans de la mort miséricordieuse, doux nom que les nationaux-socialistes donnaient à l'euthanasie. Il y a toujours besoin de « cas » pour faire avancer les causes : que l'on pense à la malheureuse Jane Roe, pseudonyme de Norma McCorvey, dont le nom est maintenant pour toujours associé à l'amendement *Roe v. Wade* qui permit d'ouvrir la brèche du droit à l'avortement aux États-Unis. Pour que le « cas » fonctionne, **il faut la complicité du système politique et légal, qui s'en saisit, le relaie, l'amplifie.** Et dans l'affaire Vincent Lambert, le sinistre État macronien aura parfaitement joué sa partition.

Que l'on se rappelle : à la fin du mois de mai, alors qu'un premier arrêt de l'alimentation et de l'hydratation de Vincent Lambert était à l'ordre du jour, le président Emmanuel Macron jouait les Ponce Pilate en déclarant : « comme président de la République, il ne m'appartient pas de suspendre une décision qui relève de l'appréciation de ses médecins et qui est en conformité avec nos lois. » Le Comité des Droits des Personnes handicapées de l'ONU ordonne la reprise de l'alimentation et de l'hydratation, à titre conservatoire. Une injonction d'obéissance est ainsi faite à l'Etat français, mais **Emmanuel Macron s'en lave les mains ; il est au-dessus de l'ONU**, et ne s'estime pas lié la plus haute des instances internationales. Agnès Buzyn, sa ministre des solidarités et de la santé, nous explique très calmement que la France n'est pas tenue de respecter cette demande, et il ne s'avise pas de démentir ses propos. Enfin, il laisse faire quand, quelques jours plus tard, son propre gouvernement, toujours en la personne d'Agnès Buzyn, choisit de se pourvoir en cassation pour exiger, à nouveau, la mise à mort de Vincent Lambert. **On reste stupéfait d'un tel engagement des pouvoirs publics**, quand il eut suffi que Vincent soit accueilli dans une structure privée spécialisée, pour être veillé par les siens, dans le silence et le recueillement. Un pas décisif vient d'être franchi, avec l'implication active des structures de l'Etat dans le meurtre.

Les médias dominants sont friands de références « aux heures les plus sombres de notre histoire ». Mais enfin, **où sont-elles, ces heures les plus sombres de notre histoire ?** Quand le Rassemblement national dépasse les 5 % des suffrages, ou quand l'Etat assassine, en toute bonne conscience, ceux qui ne correspondent pas à la norme, ceux qui coûtent un peu trop cher à la société, ceux dont on a décidé qu'ils n'avaient pas le droit de vivre ? Les héritiers du IIIe Reich ne sont pas là où l'on croit...

Constance Prazel

Déléguée générale de *Liberté politique*